

# Réforme du bac : les spécialités par lycée publiées

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE

405 mots

vendredi 21 décembre 2018

-

**Ce qu'étudieront les élèves de 1<sup>re</sup> générale à la rentrée 2019**

**6 matières communes** (16 heures de cours)

- ✓ Français
- ✓ Histoire-géographie
- ✓ Enseignement moral et civique
- ✓ Langues vivantes 1 et 2
- ✓ Éducation physique et sportive
- ✓ Enseignements scientifiques

**+ 3 spécialités à choisir parmi 12** (12 h)

- Arts
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères
- Biologie, écologie
- Humanités, littérature et philosophie
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences économiques et sociales
- Physique-chimie
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

**+ 1 option possible parmi 4** (3 h)  
(arts, EPS, LV3 ou langues et cultures de l'Antiquité)

Suppression des séries S, ES et L

Le contrôle continu en 1<sup>re</sup> et Terminale représentera 40% de la note finale au bac

Source : Ministère de l'Éducation nationale

Crédit:

À la rentrée, les filières S, ES et L du bac général disparaissent en première. En plus d'un tronc commun, les élèves suivront trois enseignements de spécialité à choisir en février-mars.

Repères

Que sont les spécialités ?

Fini les filières S, ES et L en première générale. En plus du tronc commun, les élèves de seconde devront choisir trois des douze enseignements de spécialité, et deux en terminale. Depuis mardi, les rectorats dévoilent les spécialités de chaque lycée.

Les listes sont-elles définitives ?

Pas tout à fait, même si les ajustements devraient se faire à la marge. Leur publication a été anticipée face au mouvement de contestation lycéen. Ces listes seront entérinées en janvier par les comités techniques académiques et les commissions de concertation dans le privé.

Quel agenda pour les élèves ?

Les élèves de seconde devront choisir quatre ou cinq spécialités en février-mars. Leur liste sera réduite à trois en mai, après avis du conseil de classe. S'ils souhaitent une spécialité non proposée dans leur lycée de secteur, des dérogations seront possibles. Une disposition qui laisse « **dubitatif** » Rodrigo Arenas, président de la FCPE (parents) : « **Rien ne garantit que l'élève sera accepté. En tous cas, il est hors de question que les frais de transport ou d'internat portent sur les familles.** »

Comment sont-elles réparties ?

Sept spécialités seront dans la majorité des lycées publics et privés sous contrats. Quatre (LCA, numérique et sciences informatiques, art, sciences de l'ingénieur) sont implantées par réseau de lycées. Ce maillage tient compte de la volonté de « **revitaliser des établissements moins attractifs** ». Par exemple, la spécialité science de l'ingénieur, qui devrait être très prisée, a été implantée au lycée de Guer (Morbihan). « **Une volonté de gommer les inégalités territoriales** » saluée par Samuel Cywie, porte-parole de la Peep (parents).

Quelles sont les réactions ?

Peu de lycées sont surpris. Mais des fausses notes apparaissent. À Caen, la CGT-éducation dénonce « **des inégalités de traitement entre les lycées de grandes et de petites villes** ». Les sciences de l'ingénieur ne seront pas enseignées à Bayeux : il faudra aller à Vire ou Caen (30 à 60 km). À Brest, hier, un débrayage a eu lieu au lycée de l'Harteloire. Selon les grévistes, l'absence de la spécialité numérique et sciences informatiques ferait diminuer l'attractivité du lycée, déjà en baisse d'effectifs.

Laetitia HÉLARY.